



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, session 2021

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, au titre de l'année 2021 :

Monsieur ANDRIOLETTI Bruno, professeur des universités, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame MARMINON-DAVOUST Christelle, maître de conférences hors classe, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur MOREAU Emmanuel, maître de conférences de classe normale, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame CHARNAY POUGET Florence, ingénieure d'études de classe normale, Université Clermont Auvergne, Aubière.

Madame GUDYKA Marion, ingénieure d'études hors classe, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur POULARD Xavier, ingénieur de recherche 1^{ere} classe, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à 
La Directrice générale des services adjointe
en charge des ressources humaines et du service social

Frédérique WOLFF